

APS - Conseil national

La fin de semaine prochaine, les 25 et 26 octobre, sera l'occasion de la rencontre annuelle des délégués de toutes les régions de l'APS en provenance de chacune des sections locales où notre syndicat est représenté.

Les décideurs de l'association se préparent à entreprendre une consultation d'envergure sur l'orientation de l'APS. Forte d'une entente de cinq ans sur ses conditions de travail et d'un pacte de dix ans sur les coûts de ses avantages sociaux, l'Association des professionnels et des superviseurs de Radio-Canada s'attaquera maintenant à la question du statut professionnel de ses membres à l'occasion de son prochain Conseil national. Deux sources d'inspiration fort différentes sont en cause : les nouvelles dispositions de notre convention collective et les débats devant le Conseil canadien des relations industrielles.

Le CCRI

Deux syndicats différents dans chacun des deux réseaux de la société contestent âprement depuis maintenant huit ans la définition même de notre association en réclamant des postes de l'APS qu'ils jugent appartenir davantage à l'univers des techniciens qu'à celui des professionnels. La lutte fratricide engage des déboursés considérables autant pour l'APS que pour la Guilde et le SCFP.

Cependant il y a une inégalité révélatrice au chapitre des moyens en cause. Les deux syndicats réclamants figurent parmi les organisations les mieux nanties au pays tandis que l'APS est un syndicat indépendant composé uniquement de membres employés de Radio-Canada. Le SCFP (CUPE) est le plus gros syndicat au pays avec son demi-million de membres (500,000) tandis que la Guilde est rattachée au Syndicat des communications d'Amérique (Communication Workers of America) qui compte 700,000 membres nord-américains. Ces deux géants ont uni leurs efforts pour réclamer chacun de leur côté une partie importante des postes APS, petit syndicat qui ne compte au total qu'environ 700 membres.

Au terme des démarches devant le Conseil, l'APS a réussi à réduire le nombre des réclamations qui comptaient à l'origine quelques 500 postes à environ 200 pour les deux réseaux (environ 125 au réseau anglais et 70 au réseau français). Dans les deux dossiers, le moment de vérité approche pour essuyer des attaques en règle pour ces 200 réclamations qui pourraient être examinées en audience formelle devant le Conseil, cas par cas. Cette éventualité aussi coûteuse soit-elle a toujours été entérinée par l'APS qui a choisi de défendre le statut professionnel de tous et chacun de ses membres.

C'est de cette option que le Conseil national aura à discuter maintenant que l'heure de décision approche. Au moment même où le Conseil se réunira en fin de semaine, les tentatives de médiation décrétées par le CCRI aux deux réseaux auront été achevées (la dernière séance au réseau anglais est prévue pour le 24 octobre). La question à débattre au Conseil national portera sur l'engagement à long terme de notre syndicat. Sommes-nous prêts à défendre notre identité actuelle et à quel prix?

La nouvelle convention

Le statut professionnel des membres de l'APS risque également de se modifier à la suite des dernières négociations avec l'employeur. Contrairement au cas du CCRI, il s'agit ici d'une modification pour le mieux. Deux tournants majeurs attendent nos membres dans un avenir immédiat : la révision des tâches et le système d'évaluation du rendement.

L'employeur a accepté de procéder à une révision en profondeur de son système de description de tâches ainsi que son système d'évaluation des emplois. Il s'agit d'un projet

titanesque qui nécessitera un engagement important de la part de l'APS. La portée de notre représentation au sein du futur comité de révision sera au cœur des discussions de même que son organisation. Notre entente prévoit une implication importante du syndicat, il reste à déterminer la manière d'y arriver.

Pour l'évaluation du rendement qui portera dorénavant l'appellation GESTION DU RENDEMENT, le défi sera moins compliqué; les participants auront à se pencher sur les modalités d'application de la nouvelle approche qui sera mise en route dans l'avenir. Sous forme de projets pilotes puis d'intégration permanente, l'APS a accepté de se joindre aux efforts de l'employeur pour élargir la portée de la planification de ses ressources humaines au sein de la société. En lançant le projet sous le vocable de GESTION DES TALENTS il y aura la naissance de liens plus étroits entre le rendement et la formation, favorisant mieux la planification de carrière qui n'existe présentement qu'à l'état embryonnaire à la société. L'APS se bat depuis sa fondation pour que ses membres puissent avoir leur mot à dire en matière de planification de carrière. Ce nouveau projet nous y donnera accès. Reste à déterminer le niveau de participation que notre association sollicitera à l'intérieur des possibilités que nous laisse notre nouveau contrat de travail. Là encore il s'agit de discuter de moyens et de portée.

Le Conseil national de l'APS est un forum important pour l'orientation de notre organisme. Des représentants de toutes les régions du pays se rencontrent pour échanger sur les sujets de préoccupations communes des professionnels et des superviseurs qui composent notre univers. Cette année le Conseil national se tiendra dans la région de Toronto. Deux autres événements figurent également à l'agenda des participants lors de la fin de semaine; l'Assemblée annuelle générale des membres ainsi qu'une rencontre du Conseil exécutif national. Le Conseil national a lieu le samedi tandis que les deux autres rencontres se tiennent le dimanche. L'Assemblée générale des membres se penche sur les résolutions soumises à l'ensemble des membres participants tandis que l'exécutif procède à l'une de ses deux rencontres obligatoires face-à-face. Ses membres sont en effet tenus à participer à deux rencontres en personne tandis que les autres réunions de l'exécutif se font par conférences téléphoniques.